

## Quand effectuer les contrôles réglementaires des ESP ?

Les ESP, durant leur durée de vie, doivent bénéficier de certains contrôles réglementaires réguliers, à savoir :

- Une 1ère Inspection Périodique (IP) : 36 mois après la mise en service de l'ESP (ou 40 mois si ESP mis en service avant le 1er janvier 2018)
- Une Inspection Périodique (IP) : 48 mois après une IP ou RP
- Une Requalification Périodique (RP) : 120 mois après la mise en service de l'ESP ou après une RP

## Possibilité de déclasser un ESP ?

Possibilité de déclasser un ESP afin de s'abstenir des IP/RP selon les pré-requis suivants :

- Tarage de la soupape hydraulique à maximum 4 bar + documentation associée
- Tarage de la soupape pneumatique à maximum 4 bar + documentation associée
- Rédaction d'un document non notable

## Quels documents sont requis ?

Documentation requise lors d'un contrôle réglementaire et/ou d'un déclassement :

- Certificat de conformité CE de l'ESP
- Notice d'instruction de l'ESP
- Certificat d'étalonnage ou de tarage de la soupape hydraulique ainsi que son certificat de conformité CE
- Certificat d'étalonnage ou de tarage de la soupape pneumatique ainsi que son certificat de conformité CE
- Docuset 1 de l'ESP de marque Pneumatex (hors déclassement)

## Divers :

- Si l'installation ne s'assujettit pas aux pré-requis du déclassement, il est préférable de privilégier des vases démontables à vessie interchangeable afin de pouvoir effectuer les contrôles internes réglementaires
- En cas de présence de groupe de maintien de pression par pompe(s), sachez que le vase anti-bélier (tampon) est potentiellement soumis aux ESP selon ses caractéristiques techniques
- Il existe des IP sans vérification intérieure du vase (applicable que dans certaines circonstances)
- Une RP vaut IP dans la périodicité des contrôles



**IMI Pneumatex vous accompagne !**

## Accompagnement de l'ESP

**Vous accompagner et vous guider en amont des contrôles réglementaires**

- En définissant quels sont vos ESP concernés
- En définissant le type de contrôle et la meilleure stratégie à adopter pour chaque ESP (CMS, DMS, déclassement, remplacement, IP, RP, ...)
- En préparant le contrôle réglementaire avec vous (fourniture de certains documents indispensables, fourniture et remplacement de pièces détachées si nécessaire)

## Accompagnement réglementaire lié à l'ESP

**Inspections et Requalifications Périodiques (IP et RP) :**

- En assistant techniquement l'inspecteur de l'OH (Organisme Habilité) lors des différentes phases du contrôle (dépressurisation, vidange en eau, ouverture de l'ESP, ...)
- En remettant en service votre appareil

## S'abstenir des contrôles réglementaires

- En déclassant votre ESP (évite les contrôles réglementaires IP/RP)
- Vases IMI Pneumatex 4 bars

## NOS REFERENCES par secteur d'activité



### INDUSTRIES :

- WRIGLEY MARS France
- OCTAPHARMA STRASBOURG
- NOVARTIS MULHOUSE
- CARAMBAR STRASBOURG
- BLUE PAPER STRASBOURG



### HÔPITAUX :

- GHR EMILE MULLER
- CHU DE BESANCON
- CMCO SCHILTIGHEIM
- HOPITAL PASTEUR COLMAR
- HUS DE STRASBOURG



### TERTIAIRES :

- PARLEMENT EUROPEEN STRASBOURG
- EUROAIRPORT BALE MULHOUSE
- ARTE STRASBOURG
- PLACE DES HALLES STRASBOURG
- SIEGE PUMA STRASBOURG



### RESEAUX URBAINS / COLLECTIFS :

- R-CUA STRASBOURG
- DALKIA
- ENGIE
- IDEX
- ES SERVICES ENERGETIQUES STRASBOURG



Pour vos projets services, contactez :

**Maxime Hohenleitner**  
Responsable Service  
Région **Nord Est / France**  
maxime.hohenleitner@imiplc.com  
tél : 06 09 36 36 46

## IMI Pneumatex Service

Maîtriser la pérennité  
de votre installation CVC





**IMI Pneumatex est votre partenaire dans chaque situation.**



**Un accompagnement complet de services**



**Obligations et contrôles réglementaires des EQUIPEMENTS SOUS-PRESSION (ESP)**

La marque IMI Pneumatex se positionne en tant que spécialiste des réseaux hydrauliques CVC, assurant une collaboration durable dans le maintien de pression, le dégazage et la séparation des impuretés. Son engagement dépasse la production suisse de qualité pour inclure un soutien technique, garantissant ainsi la qualité exceptionnelle de nos produits.

Nous visons à améliorer et à assurer la durabilité de vos installations en offrant une qualité de service, d'innovation et un accompagnement sur le terrain.

- ✔ Une maîtrise complète de vos coûts...
- ✔ Un service sur mesure avec un seul interlocuteur...
- ✔ Un seul référent pour vos systèmes d'expansion et de qualité d'eau...

## Nos prestations :

### Pour vos projets :

- Audit Expert terrain
- Détermination et optimisation des équipements IMI Pneumatex
- Assistance à la mise en œuvre du matériel
- Prise en compte de la réglementation des Equipements Sous Pression (ESP)
- Mise en service et formation constructeur

### Pour votre exploitation :

- Une maintenance et un suivi annuel constructeur
- Une assistance téléphonique experte et un dépannage à distance
- Un stock de pièces détachées (24/48H)
- Un suivi réglementaire de vos Equipements Sous Pression (ESP)



**Audit**



**Mise en service & Assistance**



**Entretien, Hotline, ESP**



## Audit - Optimisation

En vous proposant un audit expert terrain avec prise de photos, relevé avec fiche d'audit et la prise en compte :

- des accès en chaufferie
- de l'encombrement du matériel dans vos locaux
- de l'optimisation et l'adaptation des équipements à l'installation
- des particularités et des évolutions de vos installations (enjeux)
- de la réglementation des Equipements Sous Pression (ESP) en vigueur



## Mise en service - Assistance

En vous accompagnant par : **la fourniture d'un schéma technique pour votre projet avec assistance téléphonique à la mise en œuvre** (hydraulique et électrique), **mise en service** sur site ou à distance pour les cas urgents, **formation** sur les équipements (fonctionnement, accès BrainCube, navigation, alarmes, ...), fourniture d'un rapport de mise en service (nécessaire pour faire valoir la garantie constructeur) et d'un rapport ESP (si concerné).



## Entretien - Hotline - Réglementaire ESP

En effectuant : **une maintenance complète annuelle de vos équipements** avec rapport de maintenance (nécessaire pour faire valoir la garantie constructeur), une formation du personnel intervenant **et une assistance téléphonique annuelle**. Pour les ESP (si concerné), suivi technique et information sur la réglementation en vigueur de vos équipements avec rapport ESP.

### Qu'est-ce qu'un ESP ?

Un Equipement Sous Pression, dit ESP, est un récipient, une tuyauterie, un accessoire de sécurité (soupape) ou un accessoire sous pression (vanne) :

- Destiné à contenir un fluide sous pression plus ou moins dangereux
- Fixe (non déplacé durant le cours normal de son exploitation)
- Mobile (exploité ailleurs que sur son lieu de remplissage)
- Identifié par un marquage réglementaire (plaque, gravage, ...) spécifique à chaque régime de fabrication et reprenant les principales caractéristiques de l'équipement (PS, V, ...)
- Susceptible d'exploser

### Cas des ESP concernant les maintiens de pression :

En ce qui nous concerne, nous allons prendre en compte les ESP destinés à contenir un fluide sous pression dans une installation d'un maintien de pression dynamique et/ou statique ; c'est-à-dire des récipients (vases) destinés à contenir un gaz non dangereux (Groupe 2) autre que la vapeur d'eau ou l'eau surchauffée. Dans ce cas, l'arrêté du 20 novembre 2017 s'applique aux vases (ESP) dont la :

- P.S. (pression maximale admissible) > 4 bar (strictement supérieur)
- Et que le produit VxPS > 200 litres.bar

### Cas des DMS et CMS :

En plus d'être soumis à l'arrêté ministériel du 20/11/2017, les vases (ESP) ayant un produit VxPS > 10 000 l.bar doivent bénéficier :

- D'une Déclaration de Mise en Service (DMS) sur la plateforme LUNE de la DREAL
- D'un Contrôle de Mise en Service (CMS) effectué par un OH

